

LA DUPLICITÉ ET L'INHUMANITÉ DU PATRON DE LECAS INDUSTRIES

Que penser de la décision de la direction du groupe Hamelin d'imposer à des salariés de Lecas Industries de transférer la totalité des données de fabrication et de méthode de la conception des agendas à l'étranger (hors Europe) ? Et ce, pour traiter la fabrication de nos produits pour le marché français.

Les salariés chargés de cette obligation, qu'ils ne peuvent pas refuser du fait de leur contrat de travail sont placés dans une situation intenable pour nombre d'entre eux. Ils participent involontairement au dépeçage du savoir-faire de l'entreprise et doivent ainsi cautionner indirectement la décision d'Hamelin de « tuer » Lecas Industries. En effet, le fait de transférer ces données, c'est se rendre complice d'un employeur « voyou » sans aucun scrupule, qui va licencier le reste des salariés.

Cette obligation odieuse et choquante est à l'origine d'une pression psychologique vicieuse pour les salariés à qui le groupe impose ce travail. Et de plus, après avoir servi Hamelin, ces mêmes salariés se retrouveront licenciés comme l'ensemble du personnel. Les syndicats accusent Hamelin d'appropriation des données à des

En effet, le fait de transférer ces données, c'est se rendre complice d'un employeur « voyou » sans aucun scrupule, qui va licencier le reste des salariés.

LECAS INDUSTRIE, FABRICANT D'AGENDAS À NERSAC, VA FERMER, 70 SALARIÉS SUR LE CARREAU



fins uniquement financières.

Cette situation prouve bien, comme nous le soutenons depuis le début, que le choix de fermer LECAS est un choix politique et non économique.

Nous en avons pour preuve que le groupe refuse toujours de donner les éléments financiers à l'expert-comptable mandaté par le CSE (les données actuellement transmises aux experts ne sont pas exploitables).

Dans ce contexte ou Hamelin ne respecte ni le personnel, ni la législation du travail, seule notre lutte solidaire nous permettra de sortir par le haut. •

